

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Implantation d'une unité de traitement de surface de métaux et d'application de peinture poudre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) porteur(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a)	Installations classées pour la protection de l'environnement - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation au titre des rubriques 2565-2 et 2940-3.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexés au présent formulaire les pièces noncées la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Terres Toulaises Technologies (TTT) a acheté un terrain comportant notamment un bâtiment d'environ 7 000 m² au sein de l'ancien site KLEBER. Ce bâtiment est implanté au 274, rue Guy Pernin à TOUL. Les parcelles cadastrales occupées par le projet sont les suivantes : 231 / 233 / 254 / 265 / 274 / 291 de la section AH. A noter que TTT a entrepris des démarches pour étendre son emprise foncière sur d'autres parcelles contiguës, à l'est du site existant. Le périmètre des nouvelles parcelles n'est pas encore défini exactement.

Le projet consiste à implanter au sein du bâtiment existant une ligne de traitement de surface relevant de la rubrique 2565-2 de la nomenclature des ICPE (bains acides et rinçages pour un volume total de l'ordre de 14 à 15 m³) et une installation d'application de peinture sous forme de poudre relevant de la rubrique 2940-3 de la nomenclature des ICPE (2 cabines d'application de peinture poudre). Divers stockages non classés d'un point de vue ICPE compte tenu de leur nature ou de leur capacité sont également prévus (composants métalliques, cartons, peinture poudre notamment).

Dans le cadre de ce projet, il n'est pas prévu de travaux de démolition ou de construction de bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche de réintégration industrielle conduite par le groupe Agora Technologies, auquel appartient TTT.

Dans le cas précis, le traitement de surface et la mise en peinture des luminaires produits par le groupe Agora Technologies auquel appartient TTT sont actuellement réalisés dans certaines usines du groupe et par des sous-traitants.

Le projet d'implantation de l'unité de traitement de surface et de mise en peinture poudre sur le site TTT de TOUL vise à réintégrer une partie de ces activités dans le périmètre du groupe afin notamment d'améliorer le contrôle de cette étape du processus de fabrication essentielle en termes de planification de production et de qualité.

Par ailleurs, cette implantation à TOUL permet de regrouper le stockage et la mise en peinture à proximité du site ECLATEC de MAXEVILLE où l'assemblage est réalisé et ainsi d'optimiser les transferts entre sites.

4.3 Dcrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront limités à l'aménagement intérieur du bâtiment avec notamment l'implantation des installations de production et de stockage.

L'alimentation en eau se fera à partir du réseau public d'alimentation en eau potable. L'eau sera utilisée pour les sanitaires et les travaux. Les eaux usées des sanitaires seront envoyées dans le réseau d'assainissement aboutissant à la station d'épuration urbaine.

Le chantier ne générera pas de fumées de nature à générer des pollutions. Tout brûlage sur le chantier sera interdit.

Les déchets seront confiés à des collecteurs agréés puis à des sociétés extérieures autorisées pour leur valorisation ou leur élimination.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet permettra de traiter les luminaires produits par le groupe Agora Technologies et de les peindre. Les différentes étapes du processus seront les suivantes :

1 - Réception et stockage des composants bruts des luminaires (en aluminium) ainsi que des autres matières consommables (peinture poudre, emballages, etc.).

2 - Traitement de surface des composants des luminaires par solutions aqueuses et eau de rinçage (passage dans les bains successifs de la ligne de traitement de surface (dérochage : 6,4 m³, rinçages : 3 x 1,5 m³, conversion : 2 m³, rinçage : 1,5 m³). Les bains de dérochage et de conversion seront chauffés respectivement grâce à un échangeur immergé doté d'un brûleur gaz et à une résistance électrique. Ces bains seront acides.

3 - Passage des composants des luminaires traités dans une étuve de séchage alimentée au gaz naturel afin d'éliminer toute trace d'humidité avant l'application de la peinture poudre.

4 - Application de la peinture poudre sur les composants des luminaires traités. Deux cabines poudres seront présentes sur le site et la quantité de peinture appliquée sera de l'ordre de 500 kg/j.

5 - Passage des composants des luminaires (en aluminium) recouverts de poudre dans un four de cuisson alimenté au gaz naturel permettant la cuisson de la peinture.

6 - Conditionnement et stockage des composants des luminaires peints.

7 - Expédition des composants des luminaires peints.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera visé par une procédure de demande d'autorisation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (bâtiment et terrains extérieurs)	20 819 m ² à l'heure actuelle (environ 30 819 m ² en cas d'acquisition d'une nouvelle parcelle non bâtie (démarche en cours))

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

274, rue Guy Pernin
54200 TOUL

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 54' 29" E Lat. 48° 41' 43" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de TOUL est concernée par : - le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la rivière Moselle. A noter que le site TTT n'est pas implanté dans le zonage de ce PPRI. - le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société Brenntag. A noter que le site TTT n'est pas implanté dans le zonage de ce PPRT. PPRI approuvé le 23 mars 2009 PPRT approuvé le 21 décembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site KLEBER où s'implante TTT est référencé dans la base de données BASOL (site n°54.0109).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou proximité :	Oui	Non	Lequel et quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la zone spéciale de conservation "pelouses du toulinois" (FR4100163). Elle est située à 2,9 km au sud-ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé dans un rayon de 10 km autour du site TTT.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendrerait-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en eau potable à partir du réseau public. L'alimentation en eau du site sera dotée d'un compteur et d'un système de disconnection. L'eau sera utilisée pour les appoints et les renouvellements occasionnels des baignoires de traitement de surface et pour les installations sanitaires. Le principal poste de consommation sera l'appoint des baignoires de traitement de surface. La consommation annuelle prévisionnelle d'eau potable est estimée de 1.800 m ³ à 1.900 m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'opérations pouvant impacter les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comporte pas d'opérations de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comporte pas d'opérations de terrassement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'enclencher des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté au sein d'une zone industrielle ne présentant pas d'intérêt écologique particulier. Pour mémoire, les installations seront implantées au sein d'un bâtiment existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 2,9 km du projet. Compte tenu de cette distance d'éloignement, le projet n'est pas susceptible d'impacter cette zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones sensibles particulières numérotées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté au sein d'aucune zone naturelle remarquable. Pour mémoire, le projet ne prévoit aucune nouvelle construction de bâtiment ni extension sur des terrains naturels puisque le site est implanté au sein de la zone industrielle de l'ancien site Kléber.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté au sein d'une zone industrielle, dans un bâtiment existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site TTT n'est pas situé dans le périmètre du PPRT de Brenntag.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site TTT n'est pas inclus dans un des zonages réglementaires du PPRI de la rivière Moselle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Eau : le site ne rejettera que des eaux usées sanitaires et l'eau issue du rejet de l'osmoseur vers la STEP communale. Les rejets atmosphériques seront limités. Ils correspondront essentiellement aux installations de combustion (étuve, four de séchage, brûleur de l'échangeur), à l'extraction des baignoires de traitement de surface et aux cabines de peinture poudre. Les composés attendus dans les rejets (NOx, SOx, CO, éventuelles traces d'acide, poussières, etc.) ne devraient pas être à l'origine de risques sanitaires compte tenu notamment des mesures préventives prévues.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendrera de la circulation routière avec notamment les véhicules légers du personnel et des visiteurs ainsi que les poids lourds de livraison et d'expédition. Ce trafic est estimé à 25 véhicules légers par jour (soit 50 mouvements de véhicules légers par jour) et 5 poids-lourds par jour (soit 10 mouvements de poids lourds par jour).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nouvelles installations seront toutes implantées à l'intérieur du bâtiment et ne représenteront pas de nouvelles sources sonores significatives en dehors des limites de propriété du site. Par ailleurs, d'après les arrêtés préfectoraux relatifs au classement sonore des infrastructures de transport terrestre, la commune de TOUL est concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières et ferroviaires de Meurthe et Moselle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le process du site ne sera pas à l'origine d'émissions d'odeurs.</p> <p>Les installations voisines du site TTT peuvent potentiellement être à l'origine d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations de production ne seront pas à l'origine de vibrations.</p> <p>De plus, le site n'est pas implanté à proximité d'autres installations susceptibles de générer des vibrations notables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site disposera d'un éclairage extérieur de ses installations. Il s'agira d'un éclairage dirigé vers le sol.</p> <p>A noter que la zone industrielle au sein de laquelle est implanté le site est située en périphérie de la commune de TOUL et est impactée par les émissions lumineuses de l'agglomération toulousaine.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets atmosphériques canalisés attendus correspondront aux rejets des installations de traitement de surface (extraction des bains, brûleur de l'échangeur, étuve), des 2 cabines de peinture poudre et du four de cuisson de la peinture poudre.</p> <p>Le rejet de l'extraction des bains de traitement de surface sera doté d'un séparateur de gouttes permettant d'éviter le rejet de gouttelettes acides et les cabines de peinture poudre seront équipées de dépoussiéreurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets liquides générés par l'activité du site seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées sanitaires et les eaux issues du rejet de l'osmoseur rejetées dans le milieu naturel après traitement dans la STEP urbaine. - les eaux pluviales de toiture rejetées dans le milieu naturel. - les eaux pluviales de voirie rejetées, après passage dans un séparateur d'hydrocarbures, dans le milieu naturel.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires et les eaux issues du rejet de l'osmoseur seront envoyées dans le réseau de la zone industrielle rejoignant le réseau communal jusqu'à la station d'épuration urbaine.</p> <p>Les eaux pluviales seront déversées dans le réseau de la zone industrielle avant de rejoindre le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets non dangereux générés par le site seront des emballages papier/carton, des palettes bois usagées, et des DIB.</p> <p>Les principaux déchets dangereux générés par l'activité seront les bains de traitement de surface, les résidus de peinture poudre et les emballages souillés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément patrimonial remarquable n'est recensé dans un rayon d'1 km autour du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté au sein d'une zone industrielle existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les ICPE soumises à Autorisation ou Enregistrement recensées dans un rayon d'1 km autour de TTT sont :

- Suez RV Nord Est (ex TERRALYS) situé à 315 m au nord de TTT
- Toul Power SAS situé à 430 m à l'est de TTT
- Saint Gobain PAM (Usine Toul) situé à 460 m au nord-est de TTT
- LPFE Toul situé à 470 m au nord-est de TTT
- ICD Toul démolition situé à 910 m au nord-est de TTT
- Martin situé à 960 m au nord-est de TTT
- BLG (ex ACTIS) situé à 1,1 km à l'est de TTT

A noter également la présence de plusieurs sites soumis à déclaration ICPE aux alentours, notamment les sites d'Envie 2e Lorraine et de Gilles Henry.

Il n'est pas attendu de cumulés notables des effets entre le projet de TTT et les ICPE voisines. Le point le plus important sera sans doute la circulation routière. Cependant, la RD 611 desservant le site TTT est un axe important de circulation (4 506 véhicules par jour) et le trafic lié à TTT (environ 60 mouvements de véhicules par jour) représentera une faible partie de ce trafic routier.

Concernant les rejets atmosphériques, les rejets liés à l'activité de TTT seront très faibles comparativement aux activités exercées par les installations voisines (Toul Power SAS et Saint Gobain PAM notamment).

Il n'existe pas de projet connu dans un rayon d'1 km autour du site TTT.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Alimentation en eau : Pose d'un compteur et d'un système de disconnexion

Rejets aqueux :

- eaux usées sanitaires et rejet de l'osmoseur envoyés dans le réseau pour être traités par la station d'épuration urbaine
- eaux pluviales envoyées dans le réseau de la zone industrielle après passage dans un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voirie.

Rejets atmosphériques :

- Implantation d'un séparateur de gouttelettes sur le rejet de l'extraction de la ligne de traitement de surface afin d'éviter les rejets acides.
- Implantation de dépoussiéreurs sur les rejets des cabines d'application de peinture poudre.
- La conception des points de rejet permettra une bonne dispersion des émissions (hauteur, vitesse, etc.).

Bruit : Implantation des équipements de production à l'intérieur du bâtiment existant.

Lumière : Pose d'éclairages dirigés vers le bas.

Déchets : Collecte sélective des déchets et envoi dans les filières autorisées en favorisant les filières de recyclage ou de valorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où l'activité ne présentera pas d'impact notable :

- le projet est implanté au sein d'une zone industrielle existante et n'est pas situé dans une zone naturelle ou patrimoniale remarquable. Il ne nécessitera pas de construction de nouveaux bâtiments.
- les rejets aqueux correspondront aux eaux usées sanitaires et au rejet de l'osmoseur : traitement par la STEP urbaine,
- les rejets atmosphériques seront limités (extraction des bains de traitement de surface avec séparateur de gouttelettes, installations de combustion de faible puissance, cabines de peinture poudre avec dépoussiéreurs),
- les équipements seront implantés à l'intérieur du bâtiment existant, permettant de limiter les émissions sonores.
- les déchets seront envoyés dans les filières appropriées (bains de traitement : trois fois par an au plus)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou prestataire » - non publi ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe 1 l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe 1 l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou le titulaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Localisation des zones naturelles les plus proches
Annexe 8 - Zonages du PPRI de la rivière Moselle et du PPRT de Brenntag

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait

TOUL

le, 28/09/2018

Signature

